

## CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2017

L'an deux mille dix sept le 24 janvier à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis MAURIN, Maire.

PRÉSENTS: Mmes Ysaline LEGRAND-Lyse-Marie FLUCK-Henriette LYONNET-

Mrs Francis MAURIN- José-Marie CARNEO-Serge BARTHELEMY-Philippe MANOEL  
Raymond SICHI

ABSENTS EXCUSÉS : Mmes SWINNEN-GHANAI Dominique-TEISSONNIERE Fiona-

Mr Jean-Noël ROLAND

PROCURATION Mme SWINNEN-GHANAI à Mme LEGRAND Ysaline

Mme TEISSONNIERE Fiona à Mme FLUCK Lise-Marie

Mr ROLAND Jean-Noël à Mme LYONNET Henriette

SECRÉTAIRES DE SÉANCE : Mmes FLUCK –LYONNET

Le procès-verbal de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

Mr le Maire propose au Conseil municipal d'ajouter des délibérations à l'ordre du jour, à savoir :  
indemnité IAT au profit des filières administratives et techniques

Déneigement

Travaux Maison H. Clément

Le Conseil donne son accord à l'unanimité

### 1-TRANSFERT COMPÉTENCE PLU A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES C.A.C. « Terres Solidaires »

Mr le Maire rappelle au Conseil municipal que la loi ALUR n°2014-366 du 24 mars 2014 modifie les dispositions relatives à l'urbanisme et prévoit que la Communauté de Communes devienne compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme le lendemain d'un délai de 3 ans à compter de la publication de la loi.

Toutefois les communes peuvent s'opposer à la mise en œuvre de la disposition de transfert automatique de la compétence urbanisme si, dans les trois mois précédant le terme du délai de trois ans, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y oppose.

Il apparaît particulièrement inopportun de transférer à un échelon intercommunal ladite compétence, ce qui laisse le soin aux communes et aux conseils municipaux de déterminer librement l'organisation de leur cadre de vie, en fonction des spécificités locales, d'objectifs particuliers, de préservation patrimoniale et selon des formes urbaines pouvant différer d'une commune à l'autre.

Après délibération, le conseil municipal refuse de transférer la compétence en matière de PLU, de documents d'urbanisme en tenant lieu de PLU ou de carte communale à la communauté de communes.

### 2-DEMANDE DE SUBVENTION D.E.T.R. 2017

Mr le Maire donne lecture au Conseil municipal d'un courrier de Mr le Préfet du Gard en date du 3 janvier 2017, concernant l'appel à projet au titre de la dotation D.E.T.R. 2017.

Il rappelle au Conseil municipal qu'un projet a été élaboré avec la Commission Environnement qualité de vie et le Bureau d'Etudes I.C.S.

A ce titre, notre collectivité pourrait envisager un dossier de travaux sur le village et les hameaux dans le cadre d'intérêt économique, de sécurisation des piétons et des deux roues et ce, afin de pouvoir lutter contre la désertification et répondre au plan d'aménagement du développement du territoire. Seule une partie de ce projet a été retenue, à savoir : travaux de voirie, travaux sur le cimetière et aménagement de terrains de pétanque, cache-containers.

Le montant prévisionnel de cette opération s'élève à 120.750 € HT soit 144.900 € TTC

Le plan de prévisionnel de financement pourrait être le suivant :

ETAT D.E.T.R.	36.225 €
Conseil Régional	30.187 €
Conseil Départemental	30.187 €
Commune	24.151 €
TOTAL .....	120.750 €

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le projet et le plan de financement, donne pouvoir à Mr le Maire pour solliciter les subventions auprès des organismes précités, et signer toutes les pièces s'y afférant.

### **3-CONVENTION DE PARTENARIAT Commune/ EPCC Pont du Gard**

Mr le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier du Directeur Général de l'EPCC Pont du Gard en date du 19 décembre 2016, nous informant qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, des nouvelles modalités d'accès au site du Pont du Gard pour les gardois, ont été actées par le Conseil d'Administration de l'EPCC.

A ce titre, une nouvelle Convention d'engagement réciproque entre les Communes gardoises et l'EPCC doit être signée par les différentes parties.

Ouï ces explications, après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve ladite convention de partenariat avec l'EPCC, autorise Mr le Maire à la signer.

### **4-REGLEMENT INTERIEUR DE LA RESTAURATION SCOLAIRE ET DU TEMPS MÉRIDIEN DE L'ÉCOLE PRIMAIRE DE LES PLANTIERS.**

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que la restauration scolaire est un service public facultatif organisé par notre commune. Ce service a vocation sociale et éducative. Le temps méridien doit être pour l'enfant :

Un temps pour se nourrir- se détendre- un temps de convivialité.

Afin d'éduquer l'enfant à la convivialité, au respect de l'autre, et pour des raisons de sécurité et d'hygiène, un règlement a été établi. Il a pour objet de fixer les règles de fonctionnement du service de la restauration scolaire.

Ouï cet exposé, et après lecture du règlement intérieur de ladite restauration et du temps méridien, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve ledit règlement et autorise Mr le Maire à le signer.

### **5-CRÉATION D'UN EMPLOI EN CONTRAT AIDÉ**

Mr le Maire informe le Conseil municipal que suite au prochain départ en retraite d'un agent, il y aurait lieu de créer un poste dans le cadre d'un emploi aidé, afin d'assurer la continuité des services avec l'employé communal sur des tâches diverses.

Il expose que la loi prévoit la durée maximale d'un contrat aidé de 1 à 3 ans à durée déterminée.

Ouï ces explications, après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de créer un poste en contrat aidé à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017, autorise Mr le Maire à contacter Pôle Emploi pour la mise en œuvre du recrutement, à signer le contrat et toutes les pièces s'y afférant.

### **6-DÉPART A LA RETRAITE DE M. J.P. COURT- BON D'ACHAT MATERIEL**

Mme Ysaline LEGRAND, 1<sup>er</sup> Adjointe, rappelle au Conseil municipal que M J.P.COURT, adjoint technique 1<sup>er</sup> classe, fait valoir ses droits à la retraite au 1<sup>er</sup> Février 2017.

Elle propose , après discussion avec Mr le Maire et les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> adjoints, au regard des bons et loyaux services rendus à la collectivité et aux administrés pendant 33 ans, de lui attribuer un bon d'achat chez la SARL SAV Carburants à St André de Valborgne, d'un montant de 400 € .

Ouï ces explications, après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité la présente proposition et donne pouvoir à Mr le Maire à signer le bon d'achat.

### **7-LIGNE DE TRÉSORERIE BUDGET M 14**

Mr le Maire propose au Conseil municipal de renouveler la ligne de trésorerie, afin de pouvoir assurer le paiement des prestataires et des entreprises dans l'attente de recouvrement de subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de demander une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole du Languedoc, aux conditions suivantes :

Montant :	200 000 €
Durée	12 mois date de la signature du contrat par le Conseil
Indice	E3M du mois précédant ( dernier E3M connu - 0,32 %
Marge fixe	1, 8 %
Taux variable	indice + marge fixe, à ce jour 1 ,48 %
Frais de dossier	500 €

-prend l'engagement, au nom de la commune, de rembourser à l'échéance le capital et d'inscrire en priorité à son budget, les ressources nécessaires au remboursement des intérêts.

-donne pouvoir à Mr le Maire, pour signer le contrat à intervenir entre la commune et la CRCA du Languedoc.

### **8-DÉNEIGEMENT ROUTES COMMUNALES RURALES ET PRIVÉES- ACCORD CADRE**

Pour faire suite au non renouvellement du contrat liant la Commune/Mr LAGET de St André de Valborgne, (voir procès-verbal du 15 décembre dernier) Mr le Maire informe que quatre entreprises ont été consultées, VALMALLE Rémy, Assistance Prestations de Services, MALINOWSKI Gaël, TEISSONNIERE Luc.

Un entrepreneur, Mr Luc TEISSONNIERE répond aux conditions financières et techniques ainsi qu'au règlement de la consultation .

- En un lot : montant maximum par an 20 000 € HT – minimum 1 000 € HT
- La durée du marché est d'un an renouvelable trois fois,

et propose pour les prestations demandées (réalisées avec un tracteur agricole 4 roues motrices chaînées, équipé d'une lame de 2,50 mètres) un montant de 80 € HT/heure.

Ouï cet exposé, le Conseil municipal, excepté Mme Fiona TEISSONNIERE qui ne prend pas part au vote, après en avoir délibéré, accepte l'offre financière et technique de M. TEISSONNIERE Luc, donne pouvoir à Mr le Maire pour signer toutes pièces s'y afférant.

Compte tenu que la neige est un évènement particulier mettant en difficulté les déplacements sur l'ensemble des routes communales et rurales, et par la même la sécurité des personnes et des biens, Mr le Maire souhaite que les routes privées soient déneigées.

Cette proposition mise au vote n'a pas été validée par la majorité du Conseil municipal.

Il est décidé que les routes privées seront déneigées seulement en cas de nécessité absolue.

### **9-RÉNOVATION D'UN LOGEMENT –INSTALLATION D'UN ÉLEVEUR – LOT N° 4 CARRELAGE**

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que, lors de la réunion de chantier en date du 3 novembre 2016 en présence du maître d'œuvre Mr Christian LAUNE, Monsieur le Maire, ainsi que plusieurs entrepreneurs, force a été de constater que la pose du carrelage par M. Thierry LOPEZ, titulaire du lot n° 4 est inacceptable (importantes différences de niveaux d'une pièce à l'autre – irrégularités de niveau –etc...)

Il précise qu'en date du 9 janvier 2017, Mr LOPEZ a informé par courriel, que pour des raisons de santé, il ne pourrait pas assurer la reprise en état dudit chantier.

Mr le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'engager une entreprise pour casser le carrelage

-de faire supporter les frais engagés par la démolition du carrelage à Mr Thierry LOPEZ responsable de cette situation

--d'établir un titre de recette au nom de Mr LOPEZ, du montant facturé par l'entreprise de M. Claude LEGRAND, soit 958 €HT soit 1.149, 60 € TTC pour les travaux de démolition  
-qu'il y aura lieu de mandater un autre carreleur pour réaliser les travaux.  
Où cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve ces dispositions, donne pouvoir à Mr le Maire pour signer toutes les pièces s'y afférant.

### **10-INDEMNITÉ D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITÉ (IAT) AU PROFIT DES FILIERES ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES**

Conformément à la loi en vigueur et aux décrets qui en découlent, Mr le Maire rappelle que par délibération du 20 juillet 2016, le Conseil municipal a décidé d'instaurer un régime d'indemnisation cité en objet.

Le Conseil municipal a décidé d'adopter le principe du versement des indemnités pour effet du 1<sup>er</sup> Août 2016.

Il précise au Conseil municipal qu'il s'agit d'appliquer les mêmes modalités et ce à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide que :

- le versement de cet avantage interviendra annuellement
- les crédits nécessaires seront inscrits au budget M 14 chapitre 12 article 64111
- la revalorisation des barèmes et taux applicables aux fonctionnaires des collectivités locales

s'appliquera automatiquement, sans nouvelle délibération.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **RÉVISION CARTE COMMUNALE**

Mr le Maire informe qu'il a été saisi de deux demandes relatives à des parcelles ne figurant pas sur la Carte Communale, susceptibles d'être constructibles.

Il précise qu'une réunion est prévue le 30 janvier 2017 à 14 heures afin de débattre avec les services compétents, DDTM, et Mme VINCENT Maître d'œuvre.

#### **TRAVAUX**

Mr le Maire fait le point sur les travaux :

Ruelle entre l'APC et le Bar « Les Terrasses » Il s'agit de placer une main courante et de protéger l'abri gaz. Un devis a été établi par BATIFER, soit un montant de 3.726, 30 € HT

Affaire à suivre.

#### **PORTES A CHANGER AU CHT LES JARDINS**

Mr le Maire informe que nous avons reçu deux devis, nous souhaitons que le bureau d'études SOCOTEC nous donne son avis, quant à la largeur des portes en matière d'accessibilité handicapés et de législation en cas d'incendie.

#### **HUISSERIES ÉCOLE SALLE POLYVALENTE PRÉAUX**

Mr le Maire informe le Conseil municipal qu'en dessous 50 personnes, l'école n'est pas soumise à certaines obligations en matière de sécurité, d'incendie et accessibilité handicapés

En ce qui concerne la salle polyvalente et les préaux un rapport sera dressé par la SOCOTEC et annexé à la consultation des entreprises.

#### **APC**

Compte tenu des contraintes importantes afin de répondre à la législation en vigueur en matière d'accessibilité handicapés et après avoir pris la tâche de la DDTM, Mr le Maire informe le Conseil municipal que la commune pourra bénéficier d'une dérogation sur l'aménagement « accessibilité handicapés », notamment un pourcentage de la pente plus important que celui prévu par la législation.

## REMERCIEMENTS

Mr le Maire fait lecture au Conseil Municipal d'un courrier de Melle Laura SERRAL suite au stage effectué en mairie durant 4 semaines. Elle remercie chaleureusement le personnel, les élus ayant contribué au bon déroulement de son stage.

## INTERVENTION

Nouveaux incidents survenus sur la route de St Marcel de Fontfouillouse, où les chiens de Mme SAUMADE ont agressé plusieurs administrés. Mr MANOEL signale que ces chiens divaguent sur la voie publique.

Mr le Maire précise qu'il faut impérativement que les personnes agressées portent plainte auprès de la gendarmerie, un dossier volumineux est déjà entre les mains de Monsieur le Procureur.

## DÉPART A LA RETRAITE

Comme prévu, le départ à la retraite de Mr Jean Paul COURT, sera fêté par un apéritif prévu le 30 janvier 2017 à 18 heures 30, en présence de sa famille, des employés communaux et de l'ensemble des élus.

FIN DE SÉANCE à 21 heures

1- Transfert compétence PLU à C.A.C.	1-2017
2- Demande subvention D.E.T.R 2017	2-2017
3- Convention partenariat EPCC/Pont du Gard	3-2017
4- Règlement intérieur restauration scolaire	4-2017
5- Création emploi contrat aidé	5-2017
6- Départ retraite J.P. Court	6-2017
7- Ligne trésorerie Budget M 14	7-2017
8- Déneigement routes communales rurales et privées	8-2017
9- Rénovation logement installation éleveur-lot n°4	9-2017
10- IAT filières administratives et techniques	10-2017

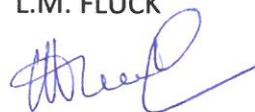
F. MAURIN



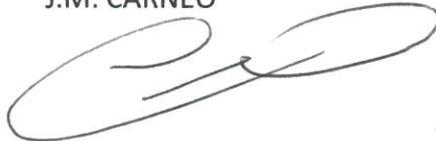
Y. LEGRAND



L.M. FLUCK



J.M. CARNEO



S. BARTHELEMY



H. LYONNET



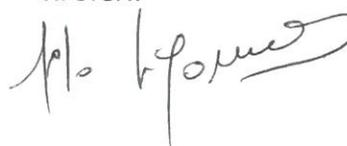
P. MANOEL



J.N. ROLAND



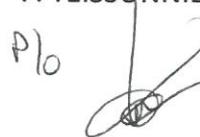
R. SICH



D. SWINNEN-GHANAI



F. TEISSONNIERE





Où ces explications, après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve les dispositions générales du cimetière communal, les tarifs des concessions, donne pouvoir à Mr le Maire pour signer toutes pièces s'y afférant.

#### **4-CONSULTATION CHANGEMENT HUISSERIES AU CENTRE D'HEBERGEMENT « Les Jardins » ET SALLE POLYVALENTE – PREAUX**

Mr le Maire informe le Conseil municipal que des travaux cités en objet ont nécessité une consultation.

Quatre entreprises ont été consultées : deux se sont excusées, deux ont déposé une offre de prix

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le vendredi 17 février 2017 à 17 heures, et après analyses des offres , a retenu :

- L' entreprise SARL VALBOIS, la moins disante, pour les huisseries en bois du centre d'hébergement pour personnes âgées, soit un montant de 6.968 € HT 7.161 , 60 € TTC
- L'entreprise DELEUZE-LAPIERRE pour le huisseries en aluminium de la salle polyvalente et les préaux, soit un montant de 23.147,60 € HT soit 27.777,12 € TTC

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide l'avis de la C .A.O , donne pouvoir à Mr le Maire pour signer toutes les pièces s'y afférant.

#### **5-CONVENTIONS DE PASSAGE DE RESEAUX AEP-EU-POSE DE COMPTEURS SUR LES PROPRIETES BÂTIES – BOURG CENTRE – MONTEILS- SOULIES et BOURGNOLLES**

Mr le Maire informe le Conseil municipal qu'afin de pouvoir réaliser les travaux cités en objet, des conventions ont été signées avec plusieurs propriétaires pour le bourg centre, les hameaux de Monteils, Soulies et Bourgnolles.

Il précise que lesdites conventions doivent faire l'objet d'une publication auprès des services des Hypothèques, qu'il il y a lieu de dresser un acte notarié chez Maître Jean-Marie PAULET, Notaire au Vigan.

Où ces explications, après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve et donne pouvoir à Mr le Maire pour signer toutes pièces s'y afférant.

#### **6-PRET RELAIS FCTVA**

Mr le Maire informe le Conseil municipal que pour le financement des besoins ponctuels de trésorerie du Budget M49 et M14 il est opportun de recourir à un prêt relais d'un montant de 102.738€

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'offre de financement et de la proposition de contrat de la Banque Postale , et après en avoir délibéré , DECIDE d'accepter l'offre de ladite banque pour le montant précité à un taux intérêt de 0,760% pour une durée maximale de deux ans.

Mr le Maire est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle et, est habilité à procéder ultérieurement sans autre délibération aux diverses opérations prévues dans le contrat de trésorerie et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

#### **7-VIREMENT DE CREDIT BUDGET M 14**

Sur proposition de Mr le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédit suivant, sur le Budget M14 de l'exercice 2017 :

article 2313	opération 15	- 4.898 €	
article 2313	opération 60	+ 4.898 €	

### **8-VENTE TERRAIN POUR EMPRISE FONCIERE DE ROUTE COMMUNALE n°C020 « Les Jardins**

Mr le Maire informe le Conseil municipal que, lors de la cession de terrain pour l'emprise foncière de la route communale et rurale desservant le relais de téléphonie mobile SFR, Orange et Bouygues, il a été omis d'acquérir la parcelle cadastrée C n° 942 d'une superficie de 6a 61ca appartenant à Mr MAURIN Henri.

Il propose de régulariser cette situation.

Monsieur Francis MAURIN, ne participe pas au vote.

Où ces explications, après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve cette régularisation, l'acquisition de ladite parcelle à l'euro symbolique, en l'étude de Maître Jean-Marie PAULET, Notaire au Vigan, donne pouvoir à Mr le Maire pour signer toutes les pièces s'y afférant.

### **9-VOTE COMPTE ADMINISTRATIF 2016 M49 « eau et assainissement »**

Mr le Maire cède la parole à Mme Lyonnet qui donne lecture du compte administratif cité en objet laissant apparaître :

-un excédent en Fonctionnement de 191, 64 €

-un excédent en Investissement de 154.801, 51 €

Mr le Maire sort de la salle et ne participe pas au vote

Le Conseil municipal,

délibérant sur le Compte Administratif 2016 M49 dressé par M. MAURIN, Maire

après s'être fait présenter le budget primitif M49, les décisions modificatives 2016, le compte administratif M49 dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du trésorier,

considérant que M. MAURIN Francis, ordonnateur a normalement administré pendant l'exercice 2016, les finances du budget M49 en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées,

à l'unanimité

- approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen
- déclare toutes les opérations de l'exercice 2016 concernant le budget M49 définitivement closes et les crédits annulés.

### **10-VOTE COMPTE DE GESTION 2016 M49 « Eau et Assainissement »**

Après s'être fait présenter le budget primitif 2016 et toutes les pièces qui s'y rattachent

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2016

Après s'être assuré que le Percepteur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant sur le bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis, et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

Considérant les opérations régulières,

Le Conseil municipal à l'unanimité, déclare que le compte de gestion M49 dressé pour l'exercice 2016 par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserve de sa part.

### **11-AFFECTATIONS DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 M49**

Mr le Maire indique au Conseil municipal que le Compte M49 pour l'année 2016 fait apparaître un résultat suivant en section : Fonctionnement : 191, 64 €

Investissement 154.801, 51 € 56

Le montant des restes à réaliser s'élève en dépenses d'investissement à 609.028 € et en recettes à 462.497 €.

Après délibération, le Conseil municipal décide d'affecter les résultats sur le Budget Primitif 2017 M49 comme suit :

-compte 002 Excédent Fonctionnement reporté 191, 64 €  
-compte 001 Excédent Investissement reporté 154.801, 51 €

### **12-VOTE BUDGET PRIMITIF M49 « eau et assainissement » ANNEE 2017**

Mr le Maire présente au Conseil municipal le Budget Primitif cité en objet, qui s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de :

- Section FONCTIONNEMENT 209.681, 41 €  
- Section INVESTISSEMENT 841.159, 77 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, vote le Budget Primitif M49 de l'année 2017 tel qu'il est présenté.

### **13-CREATION EMPLOI CUI-CAE ( agent polyvalent)**

Mr le Maire informe le Conseil municipal des dispositions gouvernementales concernant le contrat unique d'insertion –contrat d'accompagnement dans l'emploi ( CUI-CAE) pour les personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi, sociales ou professionnelles.

Il rappelle que le contrat CUI-CAE est financé par l'Etat à raison de 80 % du taux horaire brut du SMIC dans le secteur non marchand. La loi prévoit la durée maximale de l'aide de 1 à 2 ans en contrat à durée déterminée ou indéterminée.

Mr le Maire attire l'attention du Conseil municipal de l'intérêt de créer ce type d'emploi d'agent polyvalent pour effectuer les tâches dans le cadre du temps méridien, encadrement périscolaire, soutien et accompagnement à diverses activités scolaires , activités sportives et de loisirs, surveillance de la baignade en période estivale, travaux de création et entretien paysagers, missions service technique.

Oui cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve ladite création d'emploi , donne pouvoir à Mr le Maire pour signer toutes pièces s'y afférant.

### **14-HAMEAU DE BOURGNOLLES – TRAVAUX RESEAU AEP-**

#### **Sécurisation amélioration réseau - travaux imprévus , servitudes conventionnelles**

Mr le Maire indique au Conseil municipal que des travaux cités en objet, ont eu pour conséquence d'engager des travaux supplémentaires.

Le montant des travaux s'élève à 39.432 HT € dont les servitudes conventionnelles évaluées à environ 15.000 €

Le Conseil municipal , après en avoir délibéré, décide :

- 1) d'approuver lesdits travaux
- 2) de solliciter l'aide financière du Conseil Départemental , de l'Agence de l'Eau
- 3) d'autoriser le Département à percevoir pour son compte la subvention attribuée par l'Agence de l'Eau et à la verser à la commune
- 4) de s'engager à réviser la carte communale afin de prendre en compte les conclusions des schémas directeurs d'alimentation en eau potable et d'assainissement

- 5) d'assumer un autocontrôle des travaux, dans ce but, le dossier de consultation des entreprises comportera une clause administrative permettant à la commune de se retourner contre l'entreprise ou le maître d'œuvre en cas de déficience par rapport aux objectifs attendus et une clause technique précisant quelle méthode sera utilisée et à quel moment sera effectuée la vérification, une copie du dossier de consultation sera transmise à l'Etat et au Conseil Départemental.
- 6) de s'engager dans une démarche de qualité dans la mise en œuvre du chantier (mise en concurrence des critères de mieux disant et réalisation des contrôles préalables à la réception des ouvrages
- 7) de s'engager à réaliser les travaux sur l'année 2017

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

#### **Adduction d'eau potable**

Conseil Départemental	25 %	9.858 €
Agence de l'Eau	25 %	9.858 €
Commune		19.716 €
<b>TOTAL H.T</b>		<b>39.432 €</b>

#### QUESTIONS DIVERSES

Afin de délimiter une portion du chemin rural sur le quartier de Borgne d'Alayrac ( voir compte-rendu conseil municipal du 15 décembre 2016), Mr le Maire informe le Conseil d'un nouveau devis établi par Mr CHABERT Géomètre d'un montant de 1.131,89 € . Accord du Conseil municipal pour engager cette délimitation et signer les pièces s'y afférant.

Fin de séance à 20 heures 30

1- Avenant n°1 prorogation convention	2017-11
2- Rénovation bergerie avenant n° 2 menuiseries –VALBOIS	2017-12
3- Règlement cimetière	2017-13
4- Consultation changement huisseries-CHT-Salle + préaux	2017-14
5- Convention passage AEP-EU Bourg-Monteils-Souliès-Bourg.	2017-15
6- Virement de crédit M14	2017-17
7- Vente terrain C020-MAURIN H./Commune	2017-18
8- Vote compte administratif 2016 f M49	2017-19
9- Vote compte de gestion 2016 M49	2017-20
10- Affectation résultats compte administratif M49	2017-21
11- Vote budget primitif M49	2017-22
12- Création emploi CUI-CAE (agent polyvalent)	2017-23
13- Hameau Bourgnolles servitudes conventionnelles	2017-24

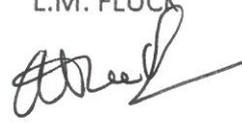
F.MAURIN



Y. LEGRAND



L.M. FLUCK



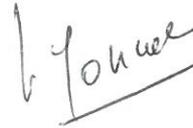
J.M.CARNEO



S. BARTHELEMY



H. LYONNET



P. MANOEL



J.N. ROLAND



R. SICH



D. SWINNEN-GHANAI



F. TEISSONNIERE



## CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2017

L'an deux mille dix sept le 13 mars à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis MAURIN, Maire.

**PRESENTS** : Mmes Ysaline LEGRAND-Lise-Marie FLUCK-Henriette LYONNET-Dominique SWINNEN –GHANAI

Mrs Francis MAURIN-José-Marie CARNEO-Serge BARTHELEMY-Philippe MANOEL

Jean-Noël ROLAND-Raymond SICHU

**Absente excusée** Mme Fiona TEISSONNIERE

**PROCURATION** : Mme TEISSONNIERE à Mme FLUCK

**SECRETAIRES DE SEANCE** Mmes FLUCK-LYONNET

Le procès-verbal de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

### **1-CREATION D'UN EMPLOI CUI-CAE - ADJOINT TECHNIQUE**

Mr le Maire rappelle au Conseil municipal les dispositions gouvernementales concernant les contrats cités en objet.

Il précise que l'Etat finance ce type de contrat (taux appliqué sur le taux horaire brut du SMIC), la durée maximale de l'aide de 1 à 2 ans en contrat à durée déterminée ou indéterminée.

Mr le Maire attire l'attention du Conseil municipal de l'intérêt de créer ce type d'emploi d'adjoint technique compte-tenu des nombreuses tâches à effectuer; entretien espaces verts, voirie, bâtiments communaux, réseaux d'eau et d'assainissement etc...

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve cette création d'emploi, demande à Mr le Maire de lancer un appel de candidature, lui donne pouvoir pour signer toutes pièces afférentes audit contrat.

### **2-INSTALLATION D'UN ELEVEUR, PROMESSE DE BAIL A FERME DE 9 ANS**

#### **COMMUNE/ Victoria GODAERT.**

Mr le Maire donne lecture au conseil municipal d'un courriel de Mme Victoria GODAERT, détaillant les différentes étapes de son installation P.C.A.E. Plan de compétitivité et d'Adaptation des Exploitations, D.J.A, dotation Jeunes Agriculteurs, ainsi que l'affiliation en tant que chef d'exploitation à la M.S.A.

Au vu de ces éléments, il y a lieu de signer une promesse de bail à ferme et de finaliser ce dit bail, dès que les procédures administratives et d'installation seront terminées.

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la proposition de Mr le Maire, lui donne pouvoir pour signer la promesse de bail précitée, ainsi que toutes pièces s'y afférant.

#### **DEMANDE ECHANGE DE TERRAIN**

Mr le Maire fait lecture d'un courrier de Mme STEINER Nicole aux termes duquel elle demande à échanger une parcelle de terrain (15 m<sup>2</sup>) jouxtant sa propriété sis à Faveyrolles. Après en avoir délibéré, les Conseillers municipaux ont décidé de ne pas échanger cette petite parcelle de terrain faisant partie intégrante du bâti de la structure d'accueil « Maison Clément » dont le Centre d'Action et d'Entraide sociales du CNRS est notre locataire depuis le 5 novembre 1990.

## POINT SUR LES TRAVAUX

Mr le Maire fait le point sur les travaux en cours ;

Propriété H. Clément :

Mme Victoria GOADERT souhaiterait démolir le vieil hangar en très mauvais état, situé à proximité de la RD 193, afin de construire, en lieu et place, un abri (genre tunnel) qui permettrait de stocker le foin. Le Conseil municipal donne un avis favorable à ce projet.

En ce qui concerne les huisseries de la bergerie, Mr le Maire informe les membres du Conseil municipal, dans sa séance en date du 6 mars 2017 la Commission d'Appel d'Offres a retenu les entreprises suivantes :

PASCAL Menuiserie- porte sectionnelle – soit le montant de 3.603,31 € HT-4.323,97 € TTC

SCHUTTERLE Andréas- rez de chaussée – soit le montant de 3.833, €HT -4.599,60 € TTC

et les combes ( greniers) soit le montant de 1.839 €HT -2.206, 80 € TTC

SARL VALVOIS menuiseries étage - soit le montant de 3.878 € HT – 4.653,60 € TTC, somme prévues dans le marché initial.

Chemin rural de Borgne d'Alayrac : un géomètre est attendu le jeudi 23 mars 2017 afin de délimiter le chemin rural cité en objet, les propriétaires concernés seront avisés par courrier de cette visite par Monsieur Patrick CHABERT Géomètre.

Logement propriété H. Clément : une réunion de chantier est prévue le 23 mars 2017 à 9 heures pour la réception des travaux du logement. A ce titre tous les entrepreneurs sont convoqués.

Bureau Médical : Les travaux se poursuivent la toiture est sur le point d'être refaite.

Bourgnolles : Mr le Maire donne la parole à Mr José- Marie CARNEO chargé de la suivie des travaux relatifs aux réseaux d'assainissement, adduction d'eaux potables, eaux usées, et éclairage public. . Mr CARNEO informe le Conseil municipal que les travaux se poursuivent dans de bonnes conditions, tout se passe bien, le raccordement des eaux usées du Hameau se fera dès que la station d'épuration de Saumane sera fonctionnelle.

Clôture Mairie

Mr José CARNEO informe le conseil municipal qu'avec plusieurs conseillers il a été constaté des dégradations de la clôture séparant le Jardin Guillaume des propriétaires qui le jouxtent. A ce titre il y aurait lieu d'arracher l'ensemble des végétaux secs et lierres afin de mettre en place une nouvelle clôture mieux adaptée ainsi que de nouvelles plantations. Cette idée est approuvée. Affaire à suivre.

Clôture de jeux la Gourguette

Mme Lise-Marie FLUCK attire l'attention du Conseil municipal sur la nécessité de revoir la clôture du Jardin d'enfants, ceci afin d'éviter qu'ils n'accèdent au bancel supérieur.

Une clôture sera mise en place aux endroits stratégiques.

### Clôture Maison Clément

Afin que puisse cohabiter en toute sérénité une structure d'éleveur et une structure touristique ( toutes deux locataires de la Commune), il y a lieu de les séparer par un grillage qui sera placé à proximité de la Maison Clément. Une étude financière sera faite.

### Bois sous œuvre de la Cize

Mr le Maire rappelle au Conseil municipal qu'un plan de gestion du bois relève de l'ONF , en ce qui concerne le bois de la Cize , les intéressés pourront continuer, au tarif en vigueur et sous réserve d'une déclaration en mairie, de prendre du bois. Les sommes récoltées sont, comme précédemment, versées au C.C.A.S..

Suite à un courrier de Monsieur le Maire adressé à Mr BOUSQUET Eric, responsable de l'Unité Territoriale de notre secteur, concernant un éboulement et des problèmes de déneigement sur la RD20A desservant le Hameau de la Bécède, une copie de la réponse est transmise aux élus , copie dudit courrier a été également transmise aux habitants de la Bécède.

FIN DE SEANCE à 20 heures 45

- 1- Création d'un emploi CUI-CAE-adjoint technique
- 2- Installation éleveur promesse de bail

026-2017  
027-2017

F. MAURIN



Y.LEGRAND



L.M.FLORCK



J.M. CARNEO



S. BARTHELEMY



H. LYONNET



P. MANOEL



J.N. ROLAND



R. SICH



F. TEISSONNIERE



D. SWINNEN-GHANAI



## CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2017

L'an deux mille dix sept à 20 heures 30, le Conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis MAURIN, Maire.

PRESENTS : Mmes Ysaline LEGRAND-lise-Marie FLUCK-Henriette LYONNET-

Fiona TEISSONNIERE- Dominique SWINNEN-GHANAI

Mrs Francis MAURIN- José-Marie CARNEO-Serge BARTHELEMY-Philippe MANOEL

Raymond SICHI

ABSENT EXCUSE : Mr Jean-Noël ROLAND

PROCURATION : Mr ROLAND Jean-Noël à Mme LYONNET Henriette

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes FLUCK –LYONNET

Le procès-verbal de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

### 1-VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 M14

Mr le Maire cède la parole à Mme LYONNET qui donne lecture du Compte administratif 2016 laissant apparaître :

- Un excédent en Fonctionnement de 84.527, 69 €
- Un déficit en Investissement de 79.350, 90 €

Mr le Maire sort de la salle et ne participe pas au vote.

Le Conseil municipal ,

délibérant sur le Compte administratif cité en objet dressé par Mr Francis MAURIN, après s'être fait présenter le Budget Primitif 2016 M14, les décisions modificatives 2016, le compte administratif M14 dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du trésorier,

considérant que M. MAURIN Francis , ordonnateur a normalement administré pendant l'exercice 2016 , les finances du budget M14 en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées,

à l'unanimité :

- approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen
- déclare toutes les opérations de l'exercice 2016 concernant le budget 2016 définitivement closes et les crédits annulés.

### 2-VOTE DU COMPTE DE GESTION 2016 M14

Après s'être fait présenter le Budget Primitif 2016 et toutes les pièces qui s'y rattachent

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2016

Après s'être assuré que le percepteur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant sur le bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant les opérations régulières,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, déclare que le Compte de Gestion M14 dressé pour l'exercice 2016 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **3-AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF M14 année 2016**

Mr le Maire indique au Conseil municipal que le compte cité en objet fait apparaître un résultat :

- excédentaire en Fonctionnement de 84.527, 69 €
- déficiaire en Investissement de 79.350, 90 €

Le montant des restes à réaliser s'élève en dépenses d'Investissement à 697.241 € et en recettes d'Investissement à 722.088 €.

Après délibération, le Conseil municipal décide d'affecter les résultats au Budget Primitif 2017 en section Investissement :

- compte 1068 Réserves : 84.527, 69 €
- compte 001 Déficit Investissement reporté 79.350, 90 €

### **4-VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES année 2017**

Mr le Maire présente au Conseil municipal l'état de notification des taux d'imposition des taxes citées en objet.

Il rappelle les taux d'imposition 2016, explique le mode de calcul, le prélèvement de la Garantie Individuelle de Ressources (GIR), donne lecture des bases d'imposition prévisionnelles 2017 représentant un produit fiscal à taux constant pour 2017 de 98.434 €

Le Conseil municipal, après calcul du produit nécessaire à l'équilibre du budget et après discussion, décide de ne pas augmenter les taux qui sont votés à l'unanimité pour l'année 2017 comme suit, pour un produit fiscal de 98.434 €

- taxe habitation 17,66 %
- taxe foncière (bâti) 12,59 %
- taxe foncière (non bâti) 81,03 %
- CFE 21,87 %

### **5-VOTE DU BUDGET PRIMITIF M14 année 2017**

Mr le Maire présente au Conseil municipal le Budget Primitif M14, qui s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de :

- Section FONCTIONNEMENT : 424.857 €
- Section INVESTISSEMENT : 1.083.955, 17 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, vote le Budget primitif M14 pour l'année 2017 tel qu'il est présenté.

### **6-TRANSFERT DE COMPETENCE « travaux de premier établissement, de renouvellement et d'extension des réseaux d'éclairage public » au Syndicat Mixte d'Electricité du Gard (SMEG)**

Mr le Maire rappelle au Conseil municipal que le Syndicat précité a modifié ses statuts par délibération du 2 février 2015, pour se doter de la compétence citée en objet, le Conseil municipal, s'il le souhaite, doit délibérer sur ce transfert.

Le Conseil municipal prend connaissance du règlement d'usage de la compétence « éclairage public » pour les travaux d'investissement tel qu'adopté par le SMEG, et après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité ce transfert de compétence.

## **7-CONSULTATION POUR ESSAIS DE RECEPTION DU RESEAU d'EU –Hameau de Bourgnolles**

Mr le Maire donne lecture au Conseil municipal du résultat de la consultation concernant les travaux cités en objet.

Trois entreprises ont été consultées et on déposé une offre :

SOMES –Montpellier pour un montant de 8.097 € HT - 9.716, 40 € TTC

CITEC Assainissement – ST André de Sangonis pour un montant de 5.328 €HT- 6.393,60 €TTC

MP3D –Alès pour un montant de 4.640 €HT- 5.568 € TTC

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil municipal retient l'entreprise MP3D moins disante, donne pouvoir à Mr le Maire pour signer toutes les pièces s'y afférant.

## **8-INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

Mr le Maire rappelle au Conseil municipal, la délibération en date du 9 avril 2014 fixant les montant des indemnités du maire et des adjoints.

Il informe que le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 a modifié l'indice brut terminal de la fonction publique servant au calcul des indemnités de fonction des élus locaux , soit de 1015 à 1022.

Ouï ces explications, après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

approuve le nouvel indice brut terminal soit 1022 pour l'année 2017

décide de maintenir les taux d'indemnité du maire et des adjoints, votés comme suit :

M.MAURIN Maire 17 %

Mme LEGRAND 1<sup>ère</sup> adjointe 6,60 %

Mme FLUCK 2<sup>ème</sup> adjointe – Mr CARNEO 3<sup>ème</sup> adjoint - 4, 12 %

émet un avis favorable pour la modification de l'indice brut terminal prévue pour 2017

dit que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6531 du budget communal.

## **PLATEFORME DE REMONTEE DES PROBLEMES DE COUVERTURE MOBILE ( téléphonie/accès internet)**

Mr le Maire informe le Conseil municipal d'un courrier émanant de Monsieur le Préfet de la Région Occitanie du 12 décembre 2016 relatif à la création d'une plateforme citée en objet.

Pour tenir compte des problèmes de téléphonie mobile l'Etat a décidé de prendre en charge ainsi que le Conseil Départemental le financement des zones non couvertes, notamment dans les hameaux, qui force est de constater sont souvent en zones blanches.

Affaire à suivre.

## **POINT SUR LES TRAVAUX**

Mr le Maire fait le point sur les travaux, à savoir le logement sur la propriété H. Clément est terminé et, il est attribué à Mme Victoria GOADERT, chevrrière.

En ce qui concerne la bergerie, les derniers travaux se poursuivent.

Hameau de BOURGNOLLES : Adduction EP, assainissement EU

Sur les trois entreprises participant à ces travaux, seule l'entreprise SRC, titulaire du marché et responsable doit intervenir la semaine prochaine afin d'opérer la désinfection des

réseaux. La société MP3D, retenue dans le cadre de la consultation va procéder aux effets d'étanchéité et au passage de la caméra afin de s'assurer que le réseau de collecte et de transports des EU ne pose aucun problème de mal façon. Mr le Maire précise qu'il restera ensuite le remplacement des vieux compteurs par des neufs et le raccordement sur la station de Saumane lorsqu'elle sera en fonction.

#### EMPLOI AIDE

Mr le Maire informe le Conseil municipal que suite à l'appel de candidature d'emploi, quatre demandes ont été reçues en mairie.

Il est décidé qu'une commission se constituerait afin d'étudier les demandes et faire le choix. Affaire à suivre.

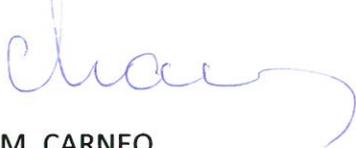
#### PERMANENCE ELECTIONS

Comme pour chaque élection, Mme Ysaline LEGRAND est chargée d'établir le tableau désignant les élus à la tenue du bureau de vote.

Fin de séance à 22 heures 30

1-Vote du compte administratif 2016- M14	2017-028
2-Vote compte de gestion 2016-M14	2017-029
3-Affectation des résultats du compte administratif M14 2016	2017-030
4-Vote taux imposition taxes directes 2017	2017-031
5-Vote budget primitif M 14 année 2017	2017-032
6-Transfert compétence « travaux de premier établi. Renouvell. SMEG	2017-033
7-Consultation essais réception réseau EU Bourgnolles	2017-034
8-Indemnités de fonction maire et adjoints	2017-035

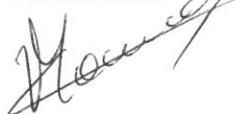
F. MAURIN



J.M. CARNEO



P. MANOEL



D. SWINNEN-GHANAI



Y. LEGRAND



S. BARTHELEMY



J.N. ROLAND



F. TEISSONNIERE



L.M. FLUCK



H. LYONNET



R. SICH



## CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2017

L'an deux mille dix sept à 18 heures 30, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis MAURIN, Maire.

PRESENTS Mmes Lise-Marie FLUCK-Henriette LYONNET-Dominique SWINNEN-GHANAI  
Mrs Francis MAURIN-José-Marie CARNEO-Serge BARTHELEMY-Philippe  
MANOEL- Jean-Noël ROLAND

ABSENTS EXCUSES : Mmes LEGRAND Ysaline- TEISSONNIERE Fiona-SICHI Raymond

PROCURATION : Mme LEGRAND Ysaline à Mme FLUCK Lise-Marie  
Mme TEISSONNIERE Fiona à Mme SWINNEN-GHANAI Dominique  
Mr SICHI Raymond à Mr MAURIN Francis

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes FLUCK-LYONNET

Le procès- verbal de la précédente réunion, est approuvé à l'unanimité.

Mr le Maire demande à ajouter une délibération, à savoir, crédits supplémentaires. Le Conseil municipal donne son accord.

### 1-CREATION POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL CAUSSES ET CEVENNES (PETR)

Mr le Maire distribue à chacun des élus le compte-rendu d'une séance en date du 5 avril 2017, qui s'est tenue à la Communauté de Communes C.A.C. « Terres Solidaires » où il a été question de la création du PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Causses et Cévennes), ainsi que les statuts du Syndicat Mixte qui s'y rattachent.

Il rappelle la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 instaurant un nouvel outil de coopération territoriale pour les espaces ruraux

Mr le Maire indique que la Communauté de Communes C.A.C. a délibéré favorablement pour la création de ce PETR. Cependant les statuts précités prévoient que l'adhésion à un Syndicat Mixte, structure porteuse du PETR, nécessite l'accord des communes membres.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide :

- d'approuver la création du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Causses et Cévennes
- d'en approuver les projets de statuts
- d'autoriser la Communauté de Communes C.A.C. à adhérer au Syndicat Mixte Causses et Cévennes

### 2-TRAVAUX BERGERIE PROPRIETE CLEMENT

Mr le Maire rappelle au Conseil municipal que le projet initial prévoyait l'installation d'un éleveur « ovins. »

Après avoir pris l'attache auprès de la Chambre d'Agriculture, la SAFER, et l'Association « RELANCE » il a été décidé de s'orienter vers l'installation d'un élevage caprin. Mr le Maire précise que cette situation a eu pour conséquence de revoir les investissements sur la bergerie et a modifié le montant estimatif des travaux à réaliser pour répondre aux normes d'hygiène en vigueur.

Le montant de l'opération s'élève à 42 224, 93 €HT

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

- ETAT D.E.T.R.	16 890, 00 €
- CONSEIL REGIONAL	12 667, 00 €
- COMMUNE	12 667, 93 €
TOTAL :	42 224, 93 €

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le projet et son plan de financement, donne pouvoir à Mr le Maire pour solliciter les subventions auprès de l'Etat dans le cadre du D.E.T.R. , du Conseil Régional, et signer toutes pièces s'y afférant.

### **3-VILLAGE DE CARACTERE- DEMANDE DE SUBVENTION CC CAC « Terres Solidaires »**

Mr le Maire rappelle au Conseil municipal que notre commune va pouvoir bénéficier, après différents travaux et aménagements, du Label « Village de Caractère », dont les objectifs sont d'enrichir l'offre touristique, promouvoir l'accueil et favoriser l'économie locale.

Le montant prévisionnel de cet investissement s'élève à 327 618 € HT, subventionné par l'Etat, le Conseil Régional, le Conseil Départemental.

Il serait souhaitable, au regard de cette opération, de solliciter auprès de la C.C. C.A.C. une subvention, afin de boucler notre plan de financement prévisionnel, à savoir :

ETAT (acquis)	80 000 €
CONSEIL REGIONAL (acquis)	84 000 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL (acquis)	84 000 €
C.C. C.A.C.	14 000 €
COMMUNE	65 618 €

**TOTAL 327 618 €**

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, donne pouvoir à Mr le Maire pour solliciter un complément de financement à la C.C. C.A.C. , et pour signer toutes pièces s'y afférant.

### **4- INSTALLATION D'UN MONTE-PERSONNES – MONTE CHARGE EHPA « Les Jardins »** **Maîtrise D'oeuvre**

Mr le Maire rappelle au Conseil municipal que, par délibération du 7 octobre 2016 Mr BALP Bruno, architecte DPLG, moins disant, a été retenu pour les travaux d'aménagement AD/AP des bâtiments communaux.

Il informe le Conseil municipal qu'il serait opportun d'engager le même maître d'oeuvre pour les travaux similaires cités en objet.

Sa proposition de rémunération sur la base de 10 % du montant des travaux estimés à 62 500 € HT-75 000 € TTC, s'élève à 6 250 € HT soit 7 500 € TTC

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve ladite proposition, donne pouvoir à Mr le Maire à signer toutes pièces s'y afférant.

### **5-BUDGET M 14 CREDITS SUPPLEMENTAIRES**

Sur proposition de Mr le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2017.

#### **Comptes dépenses :**

Chapitre 21	article 21538	opération ONA	autres réseaux	16 401, 80 €
Chapitre 21	article 2112	opération ONA	terrains de voirie	472, 06 €
			<b>Total</b>	<b>16 873 ,86 €</b>

### **Comptes recettes :**

Chapitre 21	article 21531	opération ONA	réseaux adduction eau	16 401,80 €
Chapitre 21	article 2131	opération ONA	bâtiments publics	472,06 €
<b>Total</b>				<b>16 873,86 €</b>

### POINT SUR LES TRAVAUX

Mr le Maire fait le point sur les travaux à savoir :

Maison de Retraite « Les Jardins », la réfection de la toiture est terminée (ancienne salle à manger, salon, tisanerie)

Des éboulements de murs ont été constatés sur les routes communales de St Marcel de Fontfouillouse, la Coste, Faveyrolles (parking), le Camp des Rachs (ancienne route). Il était urgent de les remettre en état. Après consultation c'est l'entreprise Claude LEGRAND qui a été retenue.

### PROPRIETE H. CLEMENT

Afin qu'elle puisse effectuer ses propres démarches d'installation sur la propriété citée en objet auprès des organismes compétents et de bénéficier ainsi des aides à l'exploitation, une promesse de bail a été signée entre la Commune et Mme Victoria GODAERT.

### COURRIER DE MME BRIGITTE VICENTE

Mr le Maire fait état d'un courrier de Mme VICENTE Brigitte sollicitant, conformément à la parution d'un article au Journal Officiel du 18 décembre 1997, une place de stationnement réservée sur le parking de la Hierle, pour des raisons professionnelles.

Après analyse de cet article, il apparaît qu'il ne peut être accordé que des mesures de tolérance.

Une délégation d'élus s'est rendue sur les lieux afin de trouver une solution satisfaisante pour tous les utilisateurs du parking.

Le Conseil municipal dans sa séance du 15 mai 2017 s'est penché sur cette demande et a décidé de créer une aire de retournement qui permettra, comme cela a déjà été fait dans d'autres hameaux, de répondre aux mesures de sécurité. Le retraçage des places existantes sera fait et le nombre de places restera inchangé.

Les travaux qui vont en résulter, non prévus lors du vote du budget 2017, seront mis en œuvre dans les plus brefs délais.

### SUBVENTIONS

Mr le Maire informe le Conseil municipal que l'éclairage prévu sur le Hameau de Bourgnolles et le Bourg des Plantiers a bénéficié d'une subvention accordée par le SMEG d'un montant de 11 919,60 € + 385 € pour maîtrise d'Énergie.

### POSE DE L'ABRI-BUS A BOURGNOLLES

Mr le Maire propose au Conseil municipal que l'abri-bus, qui était prévu sur la place et qui n'a pu être posé compte tenu des contraintes du comité de pilotage de « Village de Caractère », soit installé, après avis favorable du Conseil Départemental, sur le hameau de Bourgnolles. Le Conseil municipal donne son accord.

Affaire à suivre.

## ANIMATIONS

Mme Lise-Marie FLUCK informe le Conseil municipal qu'un spectacle poético-burlesque « BOULEVARD DES MACCHABÉES » se tiendra le 9 août 2017 dans le Jardin Guillaume.

Elle sollicite l'avis du Conseil Municipal afin de prévoir une autre représentation en juillet, il s'agit d'un récital de piano à queue par un pianiste voyageur réputé. Des renseignements seront pris quant à sa prestation.

Affaire à suivre.

FIN DE SEANCE 19H 50

1-Création d'un pôle PETR	2017- 036
2-travaux bergerie (subvention complémentaire)	2017-037
3-village de caractère –demande de subvention CC CAC	2017-038
4-création monte personnes et monte charges les Jardins	2017-039
5-crédits supplémentaires	2017-040

F. MAURIN



Y. LEGRAND



L.M.FLUCK



J.M. CARNEO



S. B ARTHELEMY



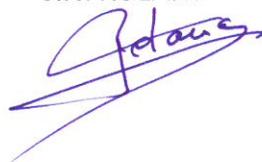
H.LYONNET



P. MANOEL



J.N. ROLAND



R. SICH



D. SWINNEN-GHANAI



F. TEISSONNIERE



## CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2017

L'an deux mille dix sept à 20 heures 30 le Conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis MAURIN, Maire.

Présents : Mmes Ysaline LEGRAND-Lise-Marie FLUCK-Henriette LYONNET- Dominique

SWINNEN-GHANAI- Fiona TEISSONNIERE

Mrs Francis MAURIN-Jose-Marie CARNEO-Philippe MANOEL-Jean-Noël ROLAND

Raymond SICH

ABSENT EXCUSE : Mr Serge BARTHELEMY

PROCURATION : Mr BARTHELEMY Serge à Mme FLUCK Lise-Marie

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes FLUCK-LYONNET

Le procès-verbal de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité

### **1-ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE ASSAINISSEMENT COLLECTIF -2016**

Mr le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée dans les 9 mois suivant la clôture de l'exercice et faire l'objet d'une délibération. Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le Conseil municipal :

- **ADOpte** le rapport cité en objet
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.service.eaufrance.fr](http://www.service.eaufrance.fr)
- **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

### **2-LITIGE COMMUNE/SOGETEL –Porte détériorée EHPA**

Mr le Maire informe le Conseil municipal qu'en date du 31 mars 2017, le Groupe SOGETREL sis à NIMES, détache une équipe pour des réparations téléphoniques à la Maison de retraite « Les Jardins »

Suite à une mauvaise manœuvre, l'équipe d'intervention a détériorée une porte et fait voler en éclat un verre isolant, mais, est partie sans indiquer les renseignements de base afin de pouvoir joindre le groupe SOGETREL, et dresser un constat à l'amiable.

Mr le Maire informe que l'Agence a été appelée à plusieurs reprises sans obtenir un résultat. Il précise que cette porte doit être changée dans les meilleurs délais, son remplacement fera l'objet d'une facturation par un titre de recettes à l'ordre de SOGETREL, correspondant au montant du devis dressé par la SARL VALBOIS s'élevant à 2.515,20 € TTC

Où cet exposé, après avoir délibéré, le Conseil municipal donne pouvoir à Mr le Maire pour faire réaliser les travaux, dans les meilleurs délais, et établir le titre de recette précité.

### **3-VENTE TERRAIN EMPRISE FONCIERE ROUTE COMMUNALE N° C 020 'Les Jardins'**

#### **Cette délibération annule et remplace la délibération n°2017-025\***

Mr le Maire informe le Conseil municipal que, dans le cadre de la cession des terrains cité en objet, desservant le relais de téléphonie mobile SFR, il serait souhaitable d'acquérir la parcelle de terrain section n° C 942, superficie de 6a 61ca appartenant à M. MAURIN Henri. Ouï ces explications, après en avoir délibéré, le Conseil municipal excepté Mr le Maire, quitte la salle et ne prend pas part au vote, décide d'acquérir ladite parcelle à l'euro symbolique en l'étude de Maître Jean-Marie PAULET, notaire au Vigan, donne pouvoir à Mme l'Adjointe déléguée, Mme Ysaline LEGRAND ou Mme Lise-Marie FLUCK, ou à M. José-Marie CARNEO pour signer toutes les pièces s'y afférant.

### **4-CONVENTION DE PASSAGE DE RESEAUX AEP-EU,ET POSE DE COMPTEURS SUR LES PROPRIETES BATIES BOURG CENTRE**

Mr le Maire informe le Conseil municipal , qu'afin de pouvoir réaliser les travaux cités en objet, des conventions de passage doivent être signées avec le propriété M. MAURIN Henri. Mr le Maire précise que lesdites conventions doivent faire l'objet d'une parution auprès des Services des Hypothèques, et un acte doit être dressé chez Maître Jean-Marie PAULET, notaire au Vigan.

Ouï ces explications, après en avoir délibéré, le Conseil municipal , excepté M.le Maire, quitte la salle et ne prend pas part au vote, approuve et donne pouvoir à Mme l'Adjointe déléguée Ysaline LEGRAND, ou Mme Lise-Marie FLUCK, ou M. José-Marie CARNEO, pour signer toutes les pièces s'y afférant.

### **5-ASSUJETISSEMENT TVA BUDGET PRINCIPAL POUR TRAVAUX D'INVESTISSEMENT BERGERIE A C/ DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2016**

Le Code Général des Impôts prévoit l'assujettissement à la taxe sur la valeur ajoutée des opérations du développement à caractère agricole et commercial.

Il convient d'assujettir à la TVA le budget principal en ce qui concerne les travaux pour les investissement de l'aménagement d'une bergerie et la location des lieux qui en découlent.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code Général des Impôts

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal

-entérine l'assujettissement à la TVA précité

-autorise Mr le Maire à accomplir les formalités nécessaires auprès de l'administration fiscale et à procéder aux opérations comptables correspondantes.

### **6-VIREMENT DE CREDIT M 49**

Sur proposition de Mr le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré , décide de procéder au vote de virements de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2017

#### **Crédit à ouvrir**

Chapitre 23 article 2313 opé. 25 –imm corporelles en cours /constructions 13.172€

#### **Crédit à réduire**

Chapitre 23 article 2313 opé.01 imm corporelles en coiors/constructions -13.172 €

### 7 -VIREMENT DE CREDIT M 14

Sur proposition de Mr le Maire, le Conseil municipal , après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2017

#### **Crédit à ouvrir**

Chapitre 23 article 2313 opé.49 constructions 5.000 €

#### **Crédit à réduire**

Chapitre 23 article 2313 opé.36 constructions - 5.000 €

### 8-CREATION EMPLOI SAISONNIER –OPERATEUR TERRITORIAL ACTIVITES SPORTIVES

Comme chaque année, Mr le Maire informe le Conseil municipal qu'il serait souhaitable que le plan d'eau soit surveillé compte tenu de la fréquentation de baigneurs.

Il propose de recruter un opérateur territorial des activités physiques et sportives, à raison de 35 heures de travail /hebdomadaire, il pourrait être rémunéré, vu les responsabilités sur la base de l'indice Brut 471 majoré 411 .

Où ces explications, après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

-crée le poste saisonnier précité, sous contrat à durée déterminée, à compter de 2017

-durée de travail 35 heures/hebdomadaire

-rémunération : catégorie C , échelle C2-11<sup>ème</sup> échelon

### QUESTIONS DIVERSES

#### Critérium des Cévennes

Mr le Maire informe le Conseil municipal des dates de passage du critérium des Cévennes 2017. Trois spéciales sont prévues sur notre village, à savoir :

le vendredi 27 octobre de 15 à 21 heures,

le samedi 28 octobre , matinée et après-midi de 6 heures 15 à 17 heures 30

Une discussion s'engage et de nombreux élus évoquent les risques de débordement du fait que les spectateurs restent plusieurs jours sur les lieux. Des rappels de dégâts sont faits.

Mr le Maire, après avoir contacté au téléphone le responsable de l'ASA , informe le Conseil qu'il n'est pas possible de modifier le passage tel qu'il est présenté, et ce responsable propose de venir avec ses collaborateurs rencontrés les membres du Conseil afin de trouver des solutions satisfaisantes pour les deux parties.

Mr le Maire rappelle au Conseil que le passage du Critérium des Cévennes représente un intérêt économique pour la commune, les commerçants ainsi que tous les acteurs du tourisme.

Mr le Maire appelle au vote : la majorité des membres du conseil déclarent qu'ils ne sont pas contre le rallye mais contre le passage 3 fois. Affaire à suivre

Mr le Maire s'appuyant sur ce résultat de vote informe le Conseil municipal des dispositions qu'il prendra en temps utile.

#### Etude panneaux solaires Maison Clément pour production d'eau chaude

Mr le Maire informe le Conseil municipal de la demande du Président du CAES/CNRS, afin de réduire leurs frais de fonctionnement, il serait souhaitable d'engager une étude d'économie d'énergie, notamment par la mise en place éventuellement de panneaux solaires pour la production d'eau chaude.

A ce titre l'attache sera prise avec l'ADEM et le Conseil Régional en vue de subventionner l'étude. Affaire à suivre.

## TRAVAUX

Mr le Maire fait le point au Conseil municipal pour information, sur certains travaux concernant le CCAS ,

Consultation lancée pour la réfection du plafond de l'ancienne salle à manger et le salon à la Maison de retraite « Les Jardins »

- Gîte pédestre- il s'agit de mettre en œuvre la pose de carrelages en lieux et place de dalles en ciment, afin d'améliorer le confort , ainsi que l'entretien ménager.

## REFORMES RYTHMES SCOLAIRES

Mr le maire informe le Conseil municipal que suite à une réunion d'un Conseil d'Ecoles, il a été transmis que les parents d'élèves étaient favorables à 80 % au retour de la semaine de 4 jours. Ce résultat a permis aux enseignants, association parents d'élèves, responsable du SIRP, et élus communaux d'acter la semaine de 4 jours.

## REMERCIEMENTS ET INVITATION

Mr BOURRELLY remercie Mr le Maire et son Conseil pour l'envoi de condoléances lors du décès de son père

Le Conseil municipal est invité au renouvellement de vœux de mariage des enfants de Mr et Mme DURAND Boris. La cérémonie aura lieu à 16 heures en Mairie ,, le temple et ensuite un apéro sera offert dans le jardin Guillaume

## PROBLEME DES ENCOMBRANTS

Ce problème est mis en évidence pour tous les administrés de la Commune. Il ressort de la discussion qu'il faut organiser ce service en mettant à disposition, un jour bien précis, où un agent technique sera chargé de prendre en charge les encombrants au domicile des personnes ayant au préalable fait la demande d'inscription en mairie

## INTEVENTION

Mr le Maire donne la parole à Mr Jean Jacques ROLAND , cet administré résident dans le hameau de la Hierle demande des précisions quant au parking existant , devant être revu.

Mr le Maire répond qu'il profitera de la venue d'un géomètre prochainement , afin de matérialiser sur le parking , une aire de retournement, permettant la manœuvre aux véhicules tels que : ambulance , pompiers etc... Affaire à suivre

## CHANGEMENT DE PROPRIETAIRE BAR LES TERRASSES

Mr le Maire informe le Conseil municipal que Mr ROBERT Julien, nouveau propriétaire du Bar « Les Terrasses » invite la population ainsi que le Conseil , le 10 juillet 2017 à 18 heures pour le pot de bienvenue

## FIBRE OPTIQUE

Mr le Maire informe le Conseil municipal que pour le haut débit la fibre optique a été activé et nous devrions rencontrer moins de problèmes et recevoir des instructions afin d'accéder à ce Haut Débit.

Fin de séance à 22 heures 15

1- RPQS Eau Potable – Assainissement collectif 2016	041-042 -2017
3- Litige Commune/ Sogetel	043-2017
4- Vente terrain N° C020 Les Jardins Maurin H. /Cne	044-2017
5- Convention passage aep-eu Maurin H / Cne	045-2017
6- Assujettissement TVA- Bergerie	046-2017
7- Virement de crédit M 49	047-2017
8- Virement de crédit M 14	048-2017
9- Création emploi activités sportives	049-2017

F. MAURIN

Y. LEGRAND

L.M. FLUCK

J.M. CARNEO

S. BARTHELEMY

H. LYONNET

P. MANOEL

J.N. ROLAND

R. SICH

D. SWIN NEN-GHANAI

F. TEISSONNIERE

## CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2017

L'an deux mille dix sept à 21 heures, le Conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis MAURIN, Maire.

PRESENTS : Mmes Henriette LYONNET-D. SWINNEN-GHANAI-Fiona TEISSONNIERE

Mrs Francis MAURIN-José-Marie CARNEO- Serge BARTHELEMY-

Jean-Noël ROLAND-Raymond SICH

ABSENTS EXCUSES : Mmes Ysaline LEGRAND- Lise-Marie FLUCK

Mrs Philippe MANOEL

PROCURATION Mme Lise-Marie FLUCK à Mr Serge BARTHELEMY

Mr Philippe MANOEL à Mr José-Marie CARNEO

SECRETARE DE SEANCE : Mme Henriette LYONNET

Le procès-verbal de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

### **AUTORISATION DE PASSAGE DU CRITERIUM DES CEVENNES 2017**

Mr le Maire fait part au Conseil municipal du relevé de conclusions de la réunion tenue en mairie en date du 4 juillet 2017 avec les représentants de l'ASA Hérault, à savoir Mr le Président SZAFARCZYK et Mr TREMOULET, Secrétaire Général organisateur technique.

Au cours de cette réunion des explications sur le déroulement de l'épreuve, les mesures prises afin d'éviter les débordements, ont été apportées, de même l'engagement formel de l'ASA , qu'en 2018, si le parcours traverse la Commune, le passage ne se fera que sur une seule et unique journée.

Mr le Maire met l'autorisation du passage du Critérium des Cévennes 2017 au vote, lequel donne : 9 accords 2 abstentions.

### INFORMATIONS

Mr le Maire distribue à chaque conseiller le compte-rendu du Comité Syndical du 5 Juillet (note de synthèse) relatif au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Causses et Cévennes. (PETR)

Il informe de l'état d'avancement de l'affaire juridique en cours.

### BORNAGE DE LA BORGNE

Mr le Maire informe le Conseil municipal que Mr CHABERT Patrick, Géomètre expert, interviendra le 30 Août 2017 pour la mise en place de bornage et de repères limitant le chemin rural desservant Borgne et Le Ranc.

### PROPRIETE H. CLEMENT

Mr le Maire informe le Conseil municipal que Mme Victoria GODAERT envisage la construction d'un abri à fourrage. Compte tenu de la réglementation en vigueur, il sera demandé une construction ossatures et bardages en bois.

Fin de séance à 22 heures

F. MAURIN



Y. LEGRAND



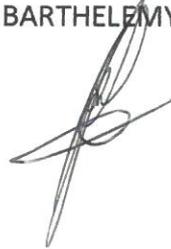
L.M. FLUCK



J.M. CARNEO



S. BARTHELEMY



H. LYONNET



P. MANOEL



J.N. ROLAND

PO



R. SICH

P=clear



D. SWINNEN-GHANAI

P.O



F. TEISSONNIERE

## CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUILLET 2017

L'an deux mille dix-sept, le 19 juillet, à 18 heures 30 le Conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis MAURIN, Maire.

PRÉSENTS : Mmes Lise-Marie FLUCK-Henriette LYONNET-

Mrs Francis MAURIN-Jose-Marie CARNEO-Philippe MANOEL-Serge BATHELEMY

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Ysaline LEGRAND – Mme Dominique SWINNEN-GHANAI- Mme Fiona TEISSONNIERE – M. Jean-Noël ROLAND – M. Raymond SICHI

PROCURATIONS : Mme LEGRAND Y. à Mme LYONNET H ; Mme SWINNEN-GHANAI D. à M. BARTHÉLÉMY Serge ; M. ROLAND JN à M. CARNEO J ; M. SICHI R. à M. MAURIN F.

SECRÉTAIRES DE SEANCE : Mmes FLUCK-LYONNET

Le Procès verbal de la précédente séance du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

### 1-CESION FONDS DE COMMERCE BAR –TABAC « Les Terrasses » BRILLANT Julie (épouse GHEZZI)/ROBERT Julien

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'une correspondance adressée par Maître Rémi VAILLEAU, notaire à Lasalle (Gard) concernant la cession citée en objet, exploité dans des locaux communaux.

Il précise que l'activité poursuivie par le nouveau locataire sera la même que celle exercée par Mme BRILLANT Julie.

Compte-tenu des dispositions du bail il convient de donner notre agrément pour la cession et de signer les pièces correspondantes.

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ladite cession, autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces s'y afférant.

### 2-VIREMENT DE CREDITS – REVERSEMENT REDEVANCE à l'AGENCE DE L'EAU

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2017.

#### Crédits à ouvrir :

Chapitre 014 article 706129 reversement modernisation de réseaux.....1 506,00 €  
Chapitre 014 article 701249 reversement pollution.....4 308,00 €

#### Crédits à réduire :

Chapitre 011 article 6378 autres taxes et redevances..... - 5 814,00 €

### DÉBROUSSAILLAGE PROPRIÉTÉ Hervé CLÉMENT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'un devis de 500 € relatif au débroussaillage cité en objet prévu dans le cadre de l'état des lieux. Le Conseil Municipal donne son accord pour ce travail.

### DEMANDE D'EMPLACEMENT POUR VENTE SUR LA PLACE DU VILLAGE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mme Bérengère SERRANO, résidant à Souliès, apicultrice, sollicite l'autorisation de s'installer ponctuellement sur la place publique afin de commercialiser ses divers produits. Monsieur le Maire précise que ce genre de vente est réglementé (régie, emplacement...). Il sera donc conseillé à Mme SERRANO de prendre contact avec les communes de Saumane ou de St André de Valborgne où un marché artisanal est déjà organisé.

Monsieur le Maire distribue à chacun des élus le compte-rendu de la réunion du Conseil Communautaire en date du 21 juin 2017.

Fin de séance à 19 heures 15

- 1 - Cession fonds de commerce « Les Terrasses » BRILLANT/GHEZZI/ROBERT 2017-050
- 2 - Virement de crédit 2017-051
- 3 - Virement de crédit 2017-052

F. MAURIN



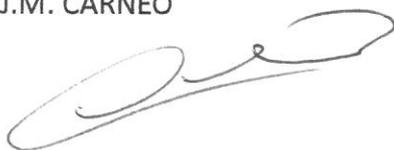
Y. LEGRAND



L.M. FLUCK



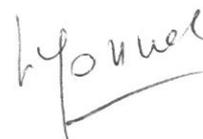
J.M. CARNEO



S. BARTHELEMY



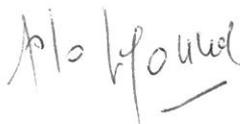
H. LYONNET



P. MANOEL



J.N. ROLAND



R. SICHİ



D. SWINNEN-GHANAI



F. TEISSONNIERE



## CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix sept, le 19 septembre à 20 heures 30, le Conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis MAURIN, maire.

PRÉSENTS : Mmes Ysaline LEGRAND- Lise-Marie FLUCK-Henriette LYONNET- Dominique SWINNEN-GHANAI

Mrs Francis MAURIN – José-Marie CARNEO- Serge BARTHELEMY-  
Philippe MANOEL- Raymond SICH

ABSENTS EXCUSÉS : Mme TEISSONNIERE Fiona - M. ROLAND Jean-Noël

PROCURATIONS : Mme TEISSONNIERE Fiona à Mme FLUCK Lise-Marie – M. ROLAND Jean-Noël à Mme LYONNET Henriette

SECRÉTAIRES DE SÉANCE : Mmes FLUCK-LYONNET

Mr le Maire propose au Conseil municipal d'ajouter deux nouveaux points à l'ordre du jour à savoir :

- Matérialisation de l'aire de retournement au parking de La Hierle
- Délimitation des propriétés : co propriétaires Bonfils, Heyraud et Mairie aux abords du Jardin Guillaume

Le Conseil municipal donne son accord.

Le procès-verbal de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

### 1-AVENANT AEP N° 1 Hameau de Bourgnolles

Mr le Maire donne lecture au Conseil municipal d'un avenant n°1 dressé par le CEREG, maître d'œuvre de l'opération citée en objet, dont l'incidence financière est la suivante :

-montant de l'avenant :

10.642,20 € HT soit 12.770,64 € TTC

-nouveau montant du marché :

493.664,60 € HT soit 592.397,52 € TTC

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le présent avenant, donne pouvoir à Mr le Maire pour signer les documents s'y afférant .

### 2-VIREMENTS CREDITS M 14 opération 36, 15

Mr le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité d'un virement de crédit suivant, sur le Budget de l'exercice 2017. Accord du Conseil municipal.

#### **Crédits à ouvrir**

Chapitre 23 article 2313 opération bâtiments communaux	4.598 .00
Chapitre 20 article 2051 opération concessions et droits similaires, logiciels	2.603, 09
TOTAL .....	7.201, 00

#### **Crédits à réduire**

Chapitre 21 article 2188 opération autres immobilisations corporelles	- 7.201, 00
TOTAL.....	- 7.201, 00

### **3-BUDGET M 49 DM/CS opération 25**

Mr le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le Budget de l'exercice 2017, le Conseil donne son accord :

#### **Comptes dépenses :**

Chapitre 23 article 2313 opération immobilisation corporelles en cours / const.	47.318,40
TOTAL.....	47.318,40

#### **Comptes dépenses :**

Chapitre 16 article 1641 opération 25 emprunts	27.602,40
Chapitre 13 article 1318 opération 25 agence de l'eau	9.858,00
Chapitre 13 article 1313 opération 25 département	9.858,00
TOTAL.....	47.318,40

### **4-SUBVENTION ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE LA MARTINIQUE et GUADELOUPE**

#### **(catastrophe naturelle ouragan Irma)**

Mr le Maire informe le Conseil municipal que, suite aux sinistres de St Martin et St Barthelemy provoqués par l'ouragan cité en objet, et comme suggéré par l'Association des Maires de France, il serait souhaitable d'allouer une subvention d'un euro par habitant calculée sur la population DGF soit 402 €, par solidarité aux victimes.

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'attribuer une aide financière du montant précité imputée à l'article 6574, à l'ordre de l'Association des Maires de la GPE Solidarité St-M st- B Irma 2017.

### **5-PLAN TOPOGRAPHIQUE LA HIERLE ET AIRE DE RETOURNEMENT S.D.I.S.,**

#### **BORNAGE ET RECONNAISSANCE DE LIMITE JARDIN GUILLAUME**

Mr le Maire donne lecture au Conseil municipal, d'un devis d'un montant de 1.192, 10 € TTC, dressé par le cabinet de géomètre expert, Patrick CHABERT, pour les travaux cités en objet.

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve ces missions et le devis d'honoraires de M. Patrick CHABERT correspondant, donne pouvoir à Mr le Maire pour signer les documents s'y afférant.

### **6-MOTION POUR L'EQUIPEMENT PAR LE SDIS d'UN VEHICULE AMBULANCE 4x4 POUR LE CENTRE DE SECOURS DE ST JEAN DU GARD**

Mr le Maire informe le Conseil municipal que, suite à des problèmes d'intervention rencontrés par le Centre de Secours précité sur la commune de Peyrolles avec leur véhicule ambulance, il serait souhaitable qu'il bénéficie d'une ambulance type 4x4.

Il rappelle que sur notre secteur cévenol, dont notre commune n'y échappe pas, on y dénombre un habitat dispersé, desservi bien souvent par des chemins ou pistes au relief accidenté, d'où la nécessité de disposer d'un véhicule de secours.

#### **Questions diverses**

### **ETAT DES TRAVAUX IMMEUBLES COMMUNAUX**

Au Centre d'hébergement « Les Jardins », le salon, la salle TV et la tisanerie ont été rénovés. En ce qui concerne le salon et la salle télé il a été procédé à la réfection des plafonds. Quant à la tisanerie une mise aux normes en matière d'électricité a été nécessaire, ainsi que la pose de meubles encastrés aux fins de rangement.

Le bureau de consultation des médecins est terminé. Une salle de bain a été refaite afin d'être mieux adaptée aux soins pour les besoins des résidents.

A la maison Saltet ,logement du 2<sup>ème</sup> étage, il a été réalisé des travaux d'isolation sur les murs principaux afin de remédier aux problèmes de condensation.

Au bar Les Terrasses il a été nécessaire de changer la hotte qui ne correspondait plus aux normes . Le local de stockage va devenir une pièce pour la restauration. Une mise aux normes quant à l'électricité a été effectuée ainsi que des travaux de peinture.

Mr le Maire informe le Conseil qu'il a contacté M. Olivier GAILLARD, député, afin de lui exposer les difficultés que risquent de rencontrer les communes en raison des réformes portant sur la Taxe d'Habitation, la fin des contrats aidés, ainsi que la mise en œuvre de la téléphonie mobile dans tous les hameaux.

Monsieur Serge BARTHELEMY interroge Monsieur le Maire sur les modalités éventuelles d'échelonnement de paiement des frais de raccordement concernant la participation aux frais de branchement sur les réseaux d'eaux usées, lesquels vont être branchés pour les habitants du Hameau de Bourgnolles sur la station d'épuration de Saumane. Monsieur le Maire répond que les administrés doivent s'adresser directement au Trésorier Payeur d'Anduze.

Madame Dominique SWINNEN-GHANAI demande s'il ne serait pas possible d'améliorer l'accès à la terrasse en amont du logement de fonction de la Maison Clément. Mr José-Marie CARNEO se déplacera sur les lieux . Elle informe le Conseil Municipal du mécontentement d'un vacancier effrayé qui en randonnée, en plein mois d'août, aux abords du hameau de Monteils a été gêné par le bruit de tir de fusil.

Mme Ysaline LEGRAND rappelle l'interdiction d'obstruer les ruelles ou chemins ruraux. Pour certains administrés des courriers ont été envoyés, les autres vont être contactés. L'impartialité étant de règle, la décision prise d'un commun accord est de faire enlever les embâcles par les employés territoriaux si les propriétaires prévenus ne se manifestent pas. Présent au Conseil Municipal, la parole a été donnée, en fin de séance, comme il se fait habituellement, à Monsieur Christophe FUGIER qui a abordé les points suivants :

- Afin d'éviter des dégâts sur les voiries ou les murs lors de fortes pluies, il propose que soit envisagée la pose de grilles à la jonction de certaines voies communales ou privées et voies départementales. Mr le Maire précise que la pose de grilles sur les voies communales n'est possible que s'il existe un fossé afin de canaliser l'eau .Mr Fugier regrette également, que le hameau de Monteils ne bénéficie pas comme la plupart des hameaux d'un parking. Monsieur le Maire lui répond que, malgré les nombreuses sollicitations, à ce jour aucun propriétaire n'a souhaité vendre une parcelle de terrain pour laisser passer une voie et créer un parking. Il précise toutefois l'existence d'une aire de retournement entre les dernières maisons du hameau et le Mas d'Haut.

-En ce qui concerne l'eau il informe le Conseil qu'il s'interroge sur la qualité de l'eau à Monteils. Il n'ignore pas qu'il existe un périmètre de protection autour du captage du Tire d'Os mais il insiste sur le fait qu'il y a de l'eau qui arrive d'ailleurs.

Monsieur le Maire rappelle que concernant le captage du Tire d'Os un géomètre a été désigné, une Déclaration d'Utilité Publique effectuée, un périmètre de protection immédiat a été prévu et réalisé une unité de traitement contre l'arsenic mise en fonction . Monsieur CARNEO José, responsable du service de l'eau et assainissement précise qu'il y a des analyses bactériologiques effectuées régulièrement par l'ARS , elles s'avèrent en grand majorité conformes aux normes en vigueur.

- Mr Fugier suppose le passage de désherbant autour des plantations au parking des Auminières. Monsieur CARNEO précise qu'il s'entretiendra avec l'agent à ce sujet.
- Il regrette que le chemin rural qui passe aux abords des maisons FERIAUD, JOEL, CHAUMARD, BEAUCOURT, desservant la famille COURT ait été cimenté et s'interroge sur les raisons qui ont amenées la municipalité à faire ces travaux. Il lui est précisé que cela a été fait à la suite de fortes précipitations qui avaient détérioré l'emprise foncière du chemin rural, mais aussi une réclamation d'un contribuable évoquant l'état de ce chemin et les risques d'accident.
- Enfin il informe le Conseil qu'il a souvent chez lui des randonneurs déroutés, car ils ne peuvent pas poursuivre leur itinéraire en raison de palettes de bois obstruant le chemin. Ces palettes sont là pour sécuriser un troupeau. Monsieur le Maire rappelle qu'une délibération prévoit : seuls les éleveurs peuvent fermer les chemins ruraux mais simplement par des moyens mobiles c'est-à-dire que quiconque doit pouvoir ouvrir et fermer le portillon . L'éleveur concerné sera informé .

Fin de séance à 22 heures

1-travaux AET-EU Bourgnolles Avenant n° 1	053-2017
2-virements crédits M 14 opération 36, 15	054-2017
3-budget M 49 DM/CS opération 25	055-2017
4-subvention association ( catastrophe Irma)	056-2017
5-plan topographique parking la Hierle-bornage limite jardin	057-2017
6-motion équipement SDIS ambulance 4/4	058-2017

F. MAURIN



Y. LEGRAND



L.M.FLUCK



J.M. CARNEO



S. NARTHELEMY



H. LYONNET



P. MANOEL



J.N. ROLAND



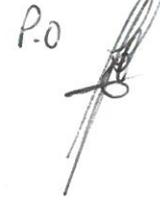
R. SICH



F. TEISSONNIERE



D. SWINNEN-GHANAI



## CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2017

L'an deux mille dix sept le 16 octobre à 20 heures 30, le Conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis MAURIN, Maire.

PRESENTS : Mmes Ysaline LEGRAND-Lise-Marie FLUCK-Henriette LYONNET-  
Mrs Francis MAURIN-José-Marie CARNEO-Serge BARTHELEMY-Philippe MANOEL  
Jean-Noël ROLAND-Raymond SICHU

ABSENTS EXCUSES : Mmes Dominique SWINNEN-Fiona TEISSONNIERE

PROCURATIONS : Mme Dominique SWINNEN à Mr Serge BARTHELEMY

Mme Fiona TEISSONNIERE à Mme Lise-Marie FLUCK

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes FLUCK-LYONNET

Le procès-verbal de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

### 1-MARCHE AMENAGEMENT RD 20 RD 193 TRAVERSEE DU VILLAGE

Mr le Maire donne lecture au Conseil municipal du déroulement de la consultation et du résultat de l'analyse des offres dressée par le cabinet d'études Gaxieu.

Il informe que la commission d'appel d'offres s'est réunie le vendredi 13 octobre à 14 heures pour le jugement des offres et le choix du candidat qui est :

Le groupement Giraud S.A.S. – Legrand B.T.P. moins disant pour les montants HT suivants :

Tranche Ferme 174.761, 27 €

Tranche optionnelle 1 : 74.628,59 €

Tranche Optionnelle 2 : 172.622,73 €

Total général de 422.012,59 € HT , soit 506.415,10 € TTC, sur une estimation du maître d'œuvre , toutes tranches confondues à 512.962,80 € TTC

Où cet exposé, Mme Legrand Ysaline ne prend pas part au vote, le Conseil municipal , après en avoir délibéré, valide le choix de la Commission d'Appel d'Offres, autorise Mr le Maire à signer le marché et toutes les pièces s'y afférant.

### 2-TAXE D'AMENAGEMENT

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 331-1 et suivants ,

le conseil municipal décide de renouveler sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 3 % ( instituée par délibération n°2011/060 du 22 novembre 2011)

La présente délibération est valable pour une durée de trois ans ( soit jusqu'au 31 décembre 2020). Toutefois le taux pourra être modifié tous les ans.

Elle est transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1<sup>er</sup> jour du 2<sup>ème</sup> mois suivant son adoption.

### 3-CONVENTION ADHESION à l'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DU GARD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 5511-1 prévoyant la création d'un établissement public dénommé agence départementale

vu le rapport de Mr le Maitre relatif à la convention citée en objet

considérant l'intérêt de la commune à disposer d'un service d'assistance technique, juridique et financière,

sous la présidence de M . Francis MAURIN, maire :

le conseil municipal , après en avoir délibéré, DECIDE :

article 1<sup>er</sup> : d'approuver les statuts de l'Agence Technique Départementale du Gard

article 2 : d'approuver la convention d'adhésion de la commune à l'Agence précitée

article 3 : d'autoriser M. Francis MAURIN, Maire de la Commune, à signer la convention et ses annexes, à représenter la Commune au sein des organes délibérants de l'Agence.

#### **4-ETUDE DE FAISABILITE ET DIMENSIONNEMENT INSTALLATION SOLAIRE THERMIQUE**

##### **« Maison Clément »**

Mr le Maire expose au Conseil municipal que, suite à la consultation concernant l'étude citée en objet, adressée à dix bureaux d'études, trois ont déposé une offre : INSE Ingénierie, FC ingénierie, GIRUS.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 13 octobre 2017 a retenu FC Ingénierie, mieux disant, pour un montant de 3.470 € HT soit 4 .164 € TTC ( bureau d'études qui a visité les lieux).

Mr le Maire informe que des aides peuvent être allouées par le Conseil Régional 35 % et l'Ademe 35 % soit un total de 70 %

Où ces explications, après en avoir délibéré le Conseil municipal , approuve le choix de la Commission d'Appel d'Offres , demande à Mr le Maire de solliciter les aides , l'autorise à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier .

#### **5-INDEMNITE DE CONSEIL DU TRESORIER Année 2017**

Mr le Maire présente au Conseil municipal, le décompte de l'indemnité de conseil du Trésorier d'Anduze, Mr FRITISSE Pascal, en indique le mode de calcul.

L'indemnité de conseil s'élève à 427,87 € pour l'année 2017

Où ces explications, après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

procède au vote qui donne le résultat suivant : 10 voix pour, 1 voix contre alloué à Mr FRITISS Pascal, Trésorier l'indemnité précitée.

#### **6-VIREMENTS DE CREDITS**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2017 :

##### **Crédits à ouvrir :**

Chapitre 23 article 2313 opération 15	construction	7.000
	<b>Total</b>	<b>7.000</b>

##### **Crédits à réduire :**

Chapitre 23 article 2313 opération 60	construction	- 4.000
Chapitre 23 article 2313 opération 49	construction	- 3.000
	<b>Total</b>	<b>- 7.000</b>

## FETE DE LA MUSIQUE

Mr le Maire informe le Conseil municipal d'une demande de Madame Karen KAPPERER chef de la « Chorale de cœur » de mise à disposition du Jardin Guillaume le 23 juin 2018 pour le déroulement de la soirée de la « Fête de la Musique ».

Il s'avère qu'à cette date doit se célébrer un mariage qui occupera le jardin. Affaire à suivre

## LOGEMENT « MAISON BERTRAND »

Mr le Maire informe le Conseil municipal du départ de la locataire du logement cité en objet à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2017. Une autre famille a fait une demande. Affaire à suivre

## SITE INTERNET

Mr le Maire informe le Conseil municipal que le site devrait être opérationnel incessamment.

Fin de séance à 20 heures 30

1-Marc hé d'aménagement RD 20 –RD 193 Traversée du village	2017-59
2-Taxe d'aménagement	2017-60
3-convention d'adhésion agence technique départementale Gard	2017-61
4-etude faisabilité installation solaire « Maison Clément »	2017-62
5-Indemnité conseil trésorier Année 2017	2017-63
6-virements crédits	2017-64

F.MAURIN



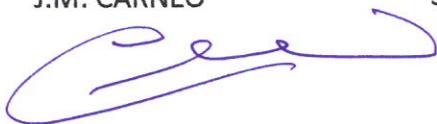
Y .LEGRAND



L.M. FLUCK



J.M. CARNEO



S. BARTHELEMY

H. LYONNET



P. MANOEL



J.N. ROLAND



R. SICH



D. SWINNEN-GHANAI



F. TEISSONNIERE

## CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2017

L'an deux mille dix sept le 20 novembre à 18 heures, le Conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis MAURIN, Maire.

PRESENTS : Mmes FLUCK Lise-Marie-LYONNET Henriette-SWINNEN Dominique-  
Mrs MAURIN Francis-CARNEO José-Marie-BARTHELEMY Serge-MANOEL Philippe  
ROLAND Jean-Noël-SICHI Raymond

ABSENTE EXCUSEE : Mme LEGRAND Ysaline-

ABSENTE : TEISSONNIERE Fiona

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes FLUCK, LYONNET

Le procès-verbal de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

Mr le Maire propose au Conseil municipal d'ajouter une délibération, à savoir :  
Participation de la commune au raccordement à la station d'épuration de Saumane.  
Le Conseil donne son accord .

### 1-BAIL A FERME Commune / Victoria GODAERT

Mr le Maire donne lecture au Conseil municipal d'un bail à ferme dressé par Mme Elisabeth BELIERE de la Direction des affaires juridiques et institutionnelles de la Chambre d'Agriculture du Gard, à des fins de signature entre, notre commune et Melle Victoria GODAERT, éleveuse caprins, sis commune de Les Plantiers, conjoint collaborateur Mr Karim MATOUB.

La commune bailleur, donne à ferme au preneur qui accepte l'exploitation agricole avec toutes ses dépendances, pour une contenance réellement exploitée de 94 hectares 32 ares 13 centiares, sur une superficie cadastrée de 116 hectares 02 ares 15 centiares.

Mr le maire précise que le fermage est fixé à la valeur annuelle de 2.036 €HT soit 2.443, 20 € TTC pour l'ensemble de l'exploitation et la bergerie.

Le paiement s'effectuera semestriellement, le 30 de chaque semestre.

Le bail est conclu pour une durée de neuf années entières et consécutives, qui commencent à prendre effet le 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour finir le 31 décembre 2026.

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le bail à ferme, donne pouvoir à Mr le maire pour le signer ainsi que toutes pièces s'y afférant.

### 2-CREDITS SUPPLEMENTAIRES

Sur proposition de Mr le Maire, le Conseil municipal décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2017.

(étude faisabilité installation thermique solaire Maison Clément)

#### **Comptes dépenses /**

Chapitre 23 article 2313 opération 33	constructions	4 164, 00	
	<b>Total</b>	<b>4 164, 00</b>	

#### **Comptes recettes/**

Chapitre 16 article 1641 opération 33	emprunts en euros	1 735, 00	
Chapitre 13 article 1328 opération 33	ADEM	1 214, 50	
Chapitre 13 article 1322 opération 33	Région	1 214, 50	
	<b>Total</b>	<b>4 164, 00</b>	87

### **3-CREDITS SUPPLEMENTAIRES**

( installation monte-personnes, monte-charge EHPA « Les Jardins)

Sur proposition de Mr le Maire, le Conseil décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2017

#### **Comptes dépenses /**

chapitre 23 article 2313 opération 49 constructions	4 200, 00
<b>total</b>	<b>4 200, 00</b>

#### **comptes recettes /**

Chapitre 13 article 1321 opération 49 état et établis . nationaux	4 200 ,00
<b>Total</b>	<b>4 200, 00</b>

### **4-ABONNEMENT ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Mr le Maire énumère au Conseil municipal les très importants travaux réalisés en matière d'adduction d'eau potable et d'assainissement collectif sur les hameaux ( Faveyrolles, Monteils, Soulies, Bourgnolles , Bourg-Centre,) et par la même les amortissements qui en découlent.

Il précise que la Commission des Finances a travaillé sur les conséquences budgétaires pour l'exercice 2018, et qu'il y aurait lieu d'instaurer un abonnement « assainissement collectif annuel » de 50 €.

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, approuve cet abonnement au tarif de 50 € à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

### **5-RACCORDEMENT DES EAUX USEES HAMEAU DE BOURGNOLLES A LA STATION DE SAUMANE**

Mr le Maire rappelle au Conseil municipal que, lors du projet pour la mise en place d'un réseau de collecte et de transport du hameau de Bourgnolles, il a été évoqué deux solutions, à savoir la construction d'une station d'épuration pour ledit hameau ou le raccordement des réseaux à la station d'épuration de Saumane.

Après étude des projets et compte-tenu de l'accord et de la proposition de la commune précitée par courrier du 12 décembre 2008, il a été accepté la somme de 40 000 € pour le raccordement cité en objet.

Mr le Maire précise que ce montant équivaut à l'engagement financier de notre commune, pour la réalisation d'un assainissement autonome sur le hameau de Bourgnolles.

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le remboursement des frais pour travaux du montant précité , demande à Mr le Maire d'émettre le mandat à l'ordre de la commune de Saumane, article 62878.

### **6-AFFAIRE AGRESSION MAURIN Francis protection juridique , remboursement SMACL**

Mr le Maire informe le Conseil municipal que, sur le fondement de l'article L 127-8 du Code des assurances, il est stipulé que toute somme obtenue en remboursement des frais et des honoraires exposés pour le règlement d'un litige, bénéficie par priorité à l'assuré pour les dépenses restées à sa charge et subsidiairement à l'assureur, dans la limite des sommes qu'il a engagées.

Dans la mesure où il a été pris en charge l'intégralité des honoraires de notre avocat pour la procédure devant le tribunal d'Alès, la somme allouée au titre de l'article 475-1 du code de procédure pénale, revient à la compagnie d'assurances la SMACL, soit la somme de 500 €. Ouï cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le remboursement sollicité par la Compagnie d'assurance, demande à Mr le Maire d'émettre un mandat de paiement du montant de 500 € à l'ordre de la SMACL.

#### **7-REMBOURSEMENT FRAIS D'HUISSIER**

Mr le Maire informe le Conseil municipal que, suite à une erreur du code postal sur la facture d'eau éditée par notre collectivité, M. GUERIN Michel, n'a pas reçu son titre exécutoire dans les délais impartis afin de pouvoir honorer son paiement pour l'année 2017. De ce fait, il y a lieu de rembourser à M. GUERIN Michel, les frais pour non-paiement, engagés par le Trésor Public, soit la somme de 22, 27 €.

Ouï cet exposé, le Conseil municipal approuve le remboursement des frais d'huissier du montant précité à M. GUERIN Michel, demande à Mr le Maire d'émettre le mandat de paiement correspondant.

#### **8-MARCHE ACCESSIBILITE HANDICAPES TRANCHE FERME, TRANCHE CONDITIONNELLE**

Mr le Maire informe le Conseil municipal du déroulement de la consultation concernant la mise en conformité des accès de la Poste, la terrasse du « Bar » la salle polyvalente, (tranche ferme) la mairie et le jardin d'enfants (tranche conditionnelle)

A la lecture du rapport d'analyses des offres dressé par le Maître d'Oeuvre, Bruno BALP, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 13 octobre 2017 à 14 heures, a retenu :

	<b>Tranche ferme</b>	<b>tranche conditionnelle</b>
Lot n°1 voirie : Claude LEGRAND	22 914, 00 € HT 27 496,80 € TTC	21 962, 80 € HT 26 355,36 € TTC
Lot n° 2 : gros-œuvre maçonnerie Claude LEGRAND	18 197, 00 € HT 21 836 , 40 € TTC	12 300 € HT 14 760, 00 € TTC
Lot n° 3 serrurerie :BOIS et FER	11 360, 70 € HT 13 632, 84 € TTC	4 815, 00 € HT 5 778, 00 € TTC

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide le choix de la Commission d'Appel d'Offres, donne pouvoir à Mr le Maire pour signer les marchés et toutes les pièces s'y afférant.

#### **9-BIBLIOTHEQUE LISTE PILON (2017 1 )**

Mr le Maire informe le Conseil municipal du stock important de livres archivés à la bibliothèque et propose de sortir de l'inventaire les plus anciens.

Il présente une liste de 166 livres.

Ouï ces explications, après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise la mise au pilon de la liste 2017-1 .

POINT SUR LES TRAVAUX

Mr le Maire informe le Conseil municipal que le locataire du bar « Les Terrasses », Mr ROBERT Julien, envisage la fermeture latérale d'une partie de la terrasse à ses frais, afin de disposer plus de place pour la restauration. Pour étancher la partie non couverte, il y a lieu de faire poser au niveau des poutres des plaques « Macrolon » par Mr Laurent SAUVIER pour un montant de 796,80 € TTC, et de mettre hors air certaines parties de la structure, ainsi que le déplacement de la gouttière et de la chéneau existante par Mrs Andréas SCHUTTERLE et Joachim DOUAY.

RIFSEEP

Mme FLUCK Lise-Marie fait le point sur cette nouvelle modalité relative aux indemnités de fonctions allouées en fin d'année.

Elle se décompose par IFSE (indemnité de fonctions, de suggestions et d'expertise ) afin de valoriser l'exercice des fonctions et les parcours professionnels des agents. Elle repose sur la prise en compte de l'expérience de l'agent et sur l'établissement de critères professionnels repartis en plusieurs groupes, réglée mensuellement.

A cette indemnité IFSE peut être allouée un complément indemnitaire annuel (C.I.A.) versé en fin d'année, lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

Afin d'instaurer ce régime indemnitaire (RIFSEEP) nous avons en date du 22 novembre 2017 sollicité l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion. A réception le Conseil municipal sera engagé à délibérer. Affaire à suivre.

Fin de séance à 19 heures

1-Bail à ferme	2017-065
2-crédits supplémentaires faisabilité inst thermique solaire	2017-066
3-Crédits supplémentaires (inst ; monte-personne –monte charge	2017-067
4-abonnement assainissement	2017-068
5-raccordement EU Bourgnolles à station de Saumane	2017-069
6-affaire agression F. Maurin-remboursement SMACL	2017-070
7-remboursement frais d'huissier	2017-071
8-marché accessibilité T.F. et T. C.	2017-072
9-Bibliothèque livres au pilon 2017-1	2017-073

F. MAURIN



Y. LEGRAND



L.M. FLUCK



J.M. CARNEO



S. BARTHELEMY



H. LYONNET



P. MANOEL



J.N. ROLAND



R. SICH



D. SWINNEN



F. TEISSONNIERE



## CONSEIL MUNICIPAL DU 22 DECEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept le 22 décembre à 9 heures, le Conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis MAURIN, Maire.

PRESENTS : Mmes Ysaline LEGRAND-Lise-Marie FLUCK-Henriette LYONNET-

Mrs Francis MAURIN-José-Marie CARNEO-Serge BARTHELEMY-Philippe MANOEL  
Jean-Noël ROLAND

ABSENTS EXCUSES : Mmes SWINNEN Dominique-TEISSONNIERE Fiona-Mr SICHI Raymond

PROCURATION : Mme SWINNEN Dominique à Mr BARTHELEMY Serge

Mme TEISSONNIERE Fiona à Mme FLUCK Lise-Marie

Mr SICHI Raymond à Mr MAURIN Francis

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes FLUCK –LYONNET

Le procès-verbal de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

### 1-PROJET D'INTERET ECONOMIQUE DE SECURISATION ET DE MISE AUX NORMES

#### DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT – ETAT CONSEIL DEPARTEMENTAL DU GARD

Mr le Maire donne lecture au Conseil municipal d'un courrier de Monsieur le Préfet du Gard en date du 11 décembre 2017, concernant l'appel à projet dans le cadre des fonds d'investissement.

A ce titre, notre collectivité pourrait envisager de présenter un dossier de travaux sur le village et les hameaux dans le cadre d'intérêt économique, de sécurisation des piétons et des deux roues et ce, afin de pouvoir lutter contre la désertification et par la même, maintenir les services de proximité, répondre ainsi au plan d'aménagement du développement du territoire, mise aux normes des locaux scolaires dans le domaine électrique.

Mr le Maire rappelle au Conseil municipal qu'un projet a été élaboré avec la Commission Environnement qualité de vie et le Bureau d'Etudes I.C.S. et la Société VETSEL.

Le montant prévisionnel de cette opération s'élève à 126.250 € HT soit 151.500 € TTC

Mr le Maire indique que par courrier en date du 13 novembre 2017, le Conseil Régional informe qu'il ne finance plus ce type d'opération.

Le plan prévisionnel de financement pourrait être le suivant :

ETAT	50.500 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL	50.500 €
COMMUNE	25.250 €
TOTAL .....	126.250 €

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le projet, le plan de financement, donne pouvoir à Mr le Maire pour solliciter les subventions auprès des organismes précités, et signer toutes les pièces s'y afférant.

### 2-MISE EN PLACE DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL ( RIFSEEP)

Dans sa séance en date du 20 novembre 2017, le Conseil municipal était informé de nouvelles modalités relatives aux indemnités de fonctions allouées aux agents territoriaux.

Après avoir pris l'avis du Comité Technique en date du 14 Décembre 2017, compte tenu du Code Général des Collectivités Territoriales, diverses lois et décrets, vu la circulaire NOR : RDFF1427139 C du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire cité en objet, le Conseil municipal décide d'accepter la mise en place d'une part de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise ( I.F.S.E), d'autre part le complément annuel ( C.I.A). Les modalités de maintien ou de suppression dudit complément, sa périodicité de versement, la clause de revalorisation, sont mentionnées dans la délibération n°2017-075, Les dispositions prévues dans la dite délibération prendront effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018. L'attribution individuelle de l'I.F.S.E. décidée par l'autorité territoriale fera l'objet d'un arrêté individuel.

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

### **3-VIREMENT DE CREDITS – TRAVAUX EU BOURGNOLLES**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants sur le budget de l'exercice 2017

#### **CREDITS A OUVRIR :**

chapitre 67 article 6742 subventions exceptionnelles d'équipement + 40 000, 00 €

#### **CREDIT A REDUIRE**

chapitre 011 article 62878 remboursement de frais ( travaux EU) - 40 000, 00 €

### **4-ACCESSIBILITE PROGRAMMEE POUR LES ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC**

#### **(la présente délibération annule et remplace la délibération n°2015 /086)**

Mr le Maire rappelle qu'en date du 14 septembre 2015, le Conseil municipal a approuvé le dossier de demande d'AD'AP assorti de plusieurs demandes de dérogations avec phasage d'investissement.

Au vu de ce dossier, il y a lieu de retenir les travaux prioritaires à certains bâtiments communaux : Mairie, A.P.C. bar-tabac « Les Terrasses », aire de jeux, école primaire et salle polyvalente.

L'estimation du montant de cet investissement s'élève à 98.549, 50 €HT soit 118.259,40 € TTC. Le plan de financement prévisionnel pourrait s'équilibrer de la façon suivante :

ETAT DETR	20.000 € acquis
CONSEIL REGIONAL	29.564 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL	24.637 €
COMMUNE	24.348,50 €

TOTAL..... 98.549, 50 €

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve cet investissement, son plan de financement, donne pouvoir à Mr le Maire pour solliciter les aides auprès des organismes précités.

### **4-VIREMENT DE CREDIT M 49**

Mr le Maire informe le Conseil municipal que sur demande de Mr le Trésorier il est nécessaire de procéder à un virement de crédit cité en objet sur le Budget de l'exercice 2017 Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

CREDITS à OUVRIR

Chapitre 16 article 1641 opération OPFI emprunts en euro + 360, 00

CREDIT à REDUIRE

Chapitre 23 article 2313 opération 25 constructions - 360, 00

Demande de subvention

Mr le Maire informe le Conseil municipal d'une demande de subvention formulée par les « Restos du Cœur » de St Jean du Gard. Le conseil municipal décide de ne pas donner suite.

Critérium des Cévennes

Mr le Maire donne au Conseil municipal le compte rendu de la réunion qui s'est tenue au Vigan, informe que les responsables de l'A.S.A. se sont engagés à venir nous consulter pour le prochain passage du critérium, avant de décider du déroulement des épreuves.

A noter que lors des passages sur notre Commune les 28 et 29 octobre 2017, aucun problème de civilité n'a été déploré.

FIN DE SEANCE à 10 HEURES 30

- |  |          |
|--|----------|
| 1- Projet d'intérêt économique –demande de subvention  | 2017-074 |
| 2- Mise en place RIFSEEP                               | 2017-075 |
| 3- Virement de crédits travaux EU Bourgnolles          | 2017-076 |
| 4- Accessibilité hand. Annule et remplace déli.215_086 | 2017-079 |
| 5- Virement de crédit M 49                             | 2017-080 |

(Les délibérations numérotées 077 et 078 ont été annulées)

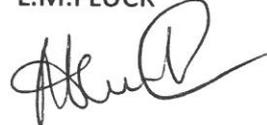
F. MAURIN



Y. LEGRAND



L.M.FLUCK



J.M.CARNEO



S. BARTHELEMY



H. LYONNET



P. MANOEL



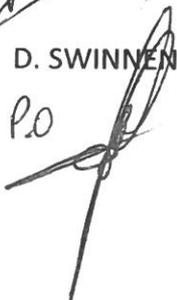
J.N. ROLAND



R. SICHİ



D. SWINNEH



P.O

F. TEISSONNIERE



P.O

